

Mama Vision

N° 04 Mai 2012

Bulletin d'Information du Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix, RFDP

N° 11/05, Av. Fizi, Bukavu, RD Congo. E-mail: rfdp1999@yahoo.fr.

Tél.: (+243) (0) 813 181 851 Site: www.rfdpkivu.org

Editorial

Il est vrai que le mieux être au foyer dépend d'un travail harmonieux de l'homme et de la femme. Cependant, cette réalité qui détermine la prospérité de la cellule de base de la nation ne se reflète pas dans la gestion de la chose publique de notre pays, la R.D. Congo. La femme ne participe pas autant que l'homme dans la décision concernant la nation bien que le principe de parité ait été consacré dans la Constitution. Aux législatives du 28 Novembre 2011, seulement deux femmes vont représenter le Sud-Kivu à l'Assemblée nationale sur 32 députés élus dans cette province. Il ne semble pas y avoir des mesures pratiques pour favoriser l'accès des femmes au pouvoir. Pourtant, du travail du RFDP, on constate qu'il existe des capacités féminines à tous les niveaux ; il y a des femmes qui, par leurs propres efforts, sont en train de marquer la vie de leurs communautés. Un résultat palpable des Comités d'Alerte pour la Paix; le rayonnement de certaines d'entre elles va même au-delà des frontières nationales. C'est le cas de la Secrétaire exécutive du RFDP, première femme congolaise couronnée Docteur honoris causa par la célèbre Université Catholique de Louvain-la-Neuve en Belgique. Le présent numéro de « Mama vision » présente en détail le travail abattu par le RFDP en 2011. Il montre les efforts du RFDP dans la promotion et la défense des droits humains des femmes. Le travail de certaines femmes leaders est décrit et le discours de Madame Venantie BISIMWA NABINTU à l'occasion de son couronnement au titre de Docteur honoris causa est présenté dans son intégralité. Nous vous souhaitons une heureuse détente avec « Mama vision »

La Rédaction.



RFDP lors d'un défilé du 8 mars 2011

Pour la protection et la promotion du droit de la femme, lisez et faites lire le bulletin d'informations du RFDP !

Pour nous aider!

Nom de la banque: B.C.D.C

Nom du compte: R.F.D.P.

Lieu: Av. PE Lumumba à Bukavu

N° de compte: 00170- 0361869-94/USD

170 -1052286- 84/USD

COOPEC IMARA

Nom du compte: R.F.D.P

Lieu: Bukavu

N° de compte: 220.432

Sommaire

Editorial.....	1
L'émergence d'un leadership des femmes à la base, un défi en train d'être relevé par le R.F.D.P dans sa zone d'intervention.....	2
La contribution du RFDP à l'éducation au droit.....	4
Mot prononcé par Mme Venantie Bisimwa.....	6
Assemblée générale.....	10
Présentation du centre de documentation Henri Simonart.....	11
L'alphabétisation fonctionnelle au droit.....	12

DOSSIER

L'EMERGENCE D'UN LEADERSHIP DES FEMMES A LA BASE, UN DEFI EN TRAIN D'ETRE RELEVÉ PAR LE R.F.D.P. DANS SA ZONE D'INTERVENTION

Dès sa naissance, et s'inscrivant dans la droite ligne de ses domaines d'intervention à savoir l'éducation au droit, la dénonciation des violations des droits humains, l'assistance juridique et judiciaire et la transformation des conflits, le R.F.D.P. avait développé son premier programme « femme et paix ». Ce programme qui répond à la vision du R.F.D.P., celui d'un Sud Kivu où les hommes et les femmes luttent pour l'avènement d'une société plus équitable dans laquelle règnent la paix et le respect des droits humains pour un développement harmonieux, est dicté par le contexte de guerre d'agression dans la quelle est plongée la RDC, d'une part et le souci de certaines femmes de la province du sud Kivu à vouloir s'impliquer dans le retour de la paix, d'autre part.

Cette implication des femmes à la construction de la paix avait un préalable qu'il fallait remplir, à savoir la formation des femmes à l'analyse des conflits qu'elles étaient en train de vivre. Une dizaine des femmes suivirent un cycle de formation en trois modules comme formatrices et elles venaient des territoires et de la ville de Bukavu.

Ces dernières maîtrisèrent les outils d'analyse des conflits, d'analyse de genre ainsi que des techniques de transformation des conflits de manière à ce que très vite elles agissent pour dénoncer les crimes commis dans leurs entités par les belligérants, plaident directement auprès du pouvoir en place pour que les groupes et troupes

armés responsables de ces crimes dont celles des violences sexuelles soient extirpés de leur milieu ; interviennent dans les médiations familiales et communautaires,...

La structuration de ces femmes agissantes contre la guerre imposée et visant les civils dont les femmes, en Comités d'Alerte pour la Paix (CAP), renforcera leur capacité de plaider au niveau local et servira de base au plaider relayé par le R.F.D.P. au niveau provincial, national et international.

C'est ici l'occasion de rendre hommage aux femmes pionnières membres des comités d'alerte pour la paix. Vivant dans un espace très insécurisé et où les violences connaissent une recrudescence malgré la proclamation de la fin officielle de la guerre, les femmes de certains territoires de Walungu s'étaient distinguées par leur engagement à porter haut la voix des sans voix de leur communauté et d'apporter quelques réponses aux traumatismes subis par les membres de leurs communautés respectives.

Qu'entendre par Comité d'Alerte pour la paix ?

Ces structures sont composées initialement par les femmes victimes des violences basées sur le genre et qui ont sublimé leurs souffrances pour devenir actrices de leur propre changement et celui de leur communauté. Elles sont animées par les femmes militantes des droits humains et qui traduisent par leurs actes et leur mode de vie cette recherche permanente de l'équité de genre, de justice et de l'égalité de chances entre les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les résidents en ville comme en milieu

rural. Il s'agit pour le R.F.D.P. d'une approche d'implication des femmes dans la construction de la paix et dans la gestion de la chose publique en vue de l'émergence des leaderships femmes à la base.

Agissant dans le cadre de la journée internationale de la femme, ANU ou l'Association pour les Nations Unies, avait couronné le 18 mars 2010 trois femmes responsables des Comités d'Alerte pour la Paix. Il s'agit de mesdames M'Shekeza Nzigire, M'Namalambo Nsimire et M'Lunjwire Nabintu, respectivement présidente des CAP du territoire de Walungu, répondante du CAP de Muzinzi, répondante du CAP d'Ikoma. Ces trois femmes ont en commun leur engagement pour les droits des femmes et la défense des intérêts de leur communauté, l'esprit d'initiative et la capacité de jouir de leurs droits et de briser le carcan de tabous. Découvrez-les à travers ce résumé de leur parcours dans les pages ci-dessous.

1. Une personnalité forte et un talent se cachent sous l'apparence simple de madame Nsimire M'Kashunju communément appelée M'Namalambo. M'Namalambo manifeste son talent de leader au public pendant la guerre de 1988 quand elle entreprend d'accueillir des personnes victimes de violences de guerre dans le centre de santé qu'elle gère avec son mari dans le sous groupement de Muzinzi en groupement de Mulamba en territoire de Walungu.



DOSSIER

Bien qu'elle soit elle-même victime des atrocités de la guerre, elle sublime le trauma tant psychique que physique et se présente en face des autres victimes comme un recours et un secours. Elle les écoute, les soigne et les sécurise. Partisane de l'humanité et de l'humanisation de la personne, elle passe à la deuxième étape, celle de réparer les déchirures sociales en initiant un dialogue avec des chefs coutumiers.

C'est dans cette perspective de recherche de plus d'assistance et de réhabilitation des victimes qu'elle découvre le R.F.D.P. qui se trouve alors engagé à soutenir les femmes rurales en proie aux crimes de guerre et contre l'humanité. Elle oriente les victimes vers le R.F.D.P. pour des questions de prise en charge légale.

La mobilisation des femmes de Muzinzi autour d'elle justifie la naissance du Comité d'Alerte pour la Paix (CAP) de Muzinzi, un noyau du CAP territoire de Walungu en 2008 avec le soutien du R.F.D.P.

Ses convictions et sa détermination ont suffi pour convaincre les femmes du territoire de Walungu de la déléguer à l'atelier d'harmonisation du cahier des charges des femmes de sept territoires sensibilisés par la synergie des partenaires de Diakonia lors de la Marche Mondiale des Femmes tenue à Bukavu du 13 au 17 octobre 2010. Sa qualité de leader a été reconnue aussi par de nombreuses organisations qui avaient participé à la rencontre de mise en place du comité de gestion du Centre Communautaire Polyvalent, CCP Nduhula de Burhale, un centre qui disponibilise des services des AGR et d'information et éducation aux populations de la communauté du groupement de Burhale et environs sans distinction aucune.

M'Namalambo est la présidente du comité de gestion du CCP Nduhula.

2. M'SHEKEZA

La vocation de combattante de droit de la femme chez M'Shekeza naît avec la guerre de 1998. Elle s'engagea à défendre les femmes violentées de manière précaire avant que le RFDP ne vienne enrichir son bagage en la



matière. Consciente de sa conviction, elle milite pour l'abolition des 20FC qui

étaient extorqués illégalement à la population de Kaniola ; elle initie les femmes à la lutte pour leurs droits jusqu'au point de mener des plaidoyers en matière d'arrestation arbitraire, héritage, conflits fonciers, etc. Elle est parvenue à intégrer les femmes dans la gestion de la chose publique à travers ses sensibilisations. C'est sur base de ses réalisations que l'Association des Nations Unies en RDC l'a couronnée comme femme militante. Signalons avec beaucoup de considération, comme M'Shekeza le reconnaît elle-même, que le RFDP a joué et joue un rôle important dans ces réalisations. En effet, le RFDP est sa source d'énergie. Les formations qu'elle en reçoit est un point de positionnement inévitable.

3. M'LUNDJWIRE

Une vocation née de l'initiation de mobiliser les femmes vendeuses des produits vivriers à Ikoma. M'Lundjwire commence par le regroupement des femmes vendeuses des bananes ; l'association élargit ses actions par la création d'un restaurant en plus de petits commerces. C'est à partir des tracasseries du marché qu'elle commence ses luttes pour les

droits humains, une lutte qui ira jusque dans la gestion des conflits familiaux. Les guerres d'agression feront éclater clairement et ouvertement cette vocation par la réception et l'intégration des femmes violées dans l'hôpital où elle travaillait en 1998. Elle commença ainsi des plaidoyers en ce sens jusque dans la gestion des irrégularités coutumières. Son attachement au RFDP, prouve l'implication dudit ONG dans ses réalisations. Entre autres fonctions qu'elle a assumées dans le sens de leadership il y a :

- Vulgarisatrice dans la GDI/Mulangane à Ikoma
- Point focal dans AFEM
- Vice présidente de la radio club Mulangane de Maendeleo.
- Responsable de MIDI à Ikoma
- Encadreuse du BEM (Bureau d'Etude Matabaro/Ngweshe à Ikoma.
- Répondante du RFDP dans le CAP Ikoma.

Actuellement elle est responsable de la clinique juridique de l'hôpital de Panzi à Walungu. Comme ses prédécesseurs, son couronnement par l'Association des Nations Unies est intervenu grâce à ses actions sous la houlette du RFDP, de l'AFEM et de l'hôpital Général de Référence de Panzi, dit elle.



LA CONTRIBUTION DU R.F.D.P. A L'EDUCATION AU DROIT DANS SA ZONE D'INTERVENTION

L'éducation au droit, une des stratégies d'intervention du R.F.D.P., vise à réduire la vulnérabilité des femmes tant il est vrai que l'ignorance des droits autant par les auteurs que par les victimes conduit à des abus ou à des violations des droits humains.

Le Réseau des Femmes pour la défense des Droits et la Paix, R.F.D.P., intervient à travers plusieurs activités pour la connaissance des instruments juridiques nationaux qu'internationaux. Cela est une contribution de taille dans la lutte contre l'impunité mais aussi dans la prévention des violations des droits humains et des violences faites à la femme.

Ainsi, face à la recrudescence des violences constatées dans son rayon d'action dont une des principales causes est l'ignorance des lois et autres instruments juridiques, le R.F.D.P. intervient par des actions suivantes :

- **Des causeries juridiques** sur différents thèmes relatifs à la vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux par rapport aux violations récurrentes constatées dans le milieu, mais aussi aux mécanismes de promotion et de protection des droits humains en général et des droits des femmes en particulier. Il saisit les mêmes opportunités pour faire un point sur la participation des femmes à la gestion de la chose publique à travers les élections comme électrices et candidates.

Les groupes cibles sont notamment les Comités d'Alerte pour la Paix

(CAP), en vue d'un renforcement des capacités, entendu que ces structures des femmes à la base interviennent beaucoup dans les plaidoyers et autres assistances juridiques en faveur des victimes des différentes violations, elles nécessitent autant une perpétuelle capacitation.

Les leaders sociaux, les autorités locales, les structures de développement et de défense des droits humains et autres membres de la communauté sont aussi bénéficiaires des causeries juridiques.

Les thèmes des causeries juridiques sont identifiés par et/ou avec les groupes cibles selon les besoins ou les circonstances. Cet exercice est souvent effectué lors des séances précédentes.

Au cours de l'année 2011, une année pendant laquelle les enjeux électoraux étaient de mise, ce sont les thèmes en rapport avec le processus électoral qui ont été plus exploités : la vulgarisation de la loi électorale, les avantages de l'enrôlement, le profil d'un bon ou d'un mauvais candidat, les garanties légales pour des élections apaisées, ... étaient les thèmes qui ont été exploités à la satisfaction des bénéficiaires.

Pour ces seuls thèmes relatifs au processus électoral 27 causeries ont été tenues dont 17 dans le territoire de Walungu, 4 à Kalehe, 3 à Kabare et 4 à Bukavu. Elles ont profité à plus de 1083 participants dont 841 femmes. L'intérêt que les participants éprouvent à suivre ce genre

des séances est très grand.

Selon quelques participants qui ont réagi soit spontanément soit au fil du temps, les thèmes des causeries juridiques retenus pour le processus électoral les ont aidés à comprendre le système électoral en vigueur, leur rôle et responsabilité dans le changement et/ou l'amélioration de la gouvernance et la manière d'orienter leurs choix lors des élections passées et celles prochaines.

- **Des sessions de formations** et des séances de sensibilisation sur les droits des femmes, sur les techniques de plaidoyer, sur les techniques de documentation des violations des droits humains, ... aux bénéficiaires des autorités locales et des leaders sociaux en tant que grands acteurs du changement dans la communauté.

- **Une alphabétisation fonctionnelle** aux droits à travers laquelle les femmes apprennent à lire, à écrire et à défendre leurs droits lorsqu'ils sont violés. (lire page 12)



DOSSIER

- La production des émissions radio diffusées sur les droits des femmes et les instruments juridiques les protégeant.

Les principaux instruments sur lesquels ont porté ces activités sont notamment :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme ;

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

- La Constitution de la RDC

- Les lois de répression des violences sexuelles ;

- Le Code de la famille ;

- La loi électorale

- Etc.

Le R.F.D.P. signale cependant que l'obligation de vulgariser les lois demeure principalement celle de l'Etat et que les efforts fournis par

les organisations ne doivent être que supplémentaires.

Notons enfin que tous ces efforts et bien des autres actions entreprises par d'autres organisations étatiques ou non sont loin de satisfaire (à) la demande exprimée sur le terrain où la population demeure, pour la plupart, ignorante des lois.

Le vœu du R.F.D.P. est de voir l'avènement effectif d'un Etat de droit et que l'impunité soit combattue tout-azimuts.



MOT PRONONCE PAR MME VENANTIE BISIMWA NABINTU



« à l'occasion de la cérémonie de son couronnement par l'UCL au titre de Docteur honoris causa. Louvain La Neuve, le 02 février 2010 »

Monsieur le Recteur de l'Université Catholique de Louvain,

Mme et Messieurs les lauréats Docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs les membres de la grande communauté universitaire de l'UCL

Mmes, Mlles et Messieurs qui depuis Septembre 2009, vous démenez pour notre arrivée en Belgique et pour y passer un séjour agréable

Distingués invités, chers compatriotes

En ce jour mémorable du 02 février 2010, où l'Université Catholique de Louvain nous décerne le titre très prestigieux de Docteur honoris causa dans le cadre du thème « Les crises : l'opportunité d'innover », nous exprimons notre sentiment de gratitude à vous tous ainsi qu'à tout le peuple Belge pour la pensée et

l'action positives envers l'Afrique en général et la République Démocratique du Congo, mon pays, en particulier, et plus spécifiquement envers la femme africaine.

Depuis que le titre de Docteur honoris causa m'a été révélé par la lettre officielle du Recteur de l'UCL datant du 15 Septembre 2009, nous recevons beaucoup de messages de félicitations, d'encouragement de la

part des gens qui se reconnaissent dans ce titre. Du Sud Kivu à Kinshasa, des groupes de la société civile, du monde universitaire et de cadres politiques s'organisent spontanément pour l'accueil, l'information et la vulgarisation du message sur le titre de Docteur honoris causa. Quand nous constatons cette spontanéité et cet honneur sur notre modeste personne, nous réalisons notre responsabilité vis-à-vis des attentes énormes suscitées par ce titre dans une société instable, exigeant de plus en plus d'innovations.

En fait, la RDCongo est l'un des pays africains les plus instables. En 43 ans d'indépendance, de 1960 à 2003, le Professeur Mulyumba à dénombré 10 guerres, soit en moyenne une guerre tous les quatre ans.

Particulièrement, les guerres démarrées en 1996 et 1998 ont eu un caractère spécial, celui d'avoir été sous procuration à travers les

pays voisins d'une part et ciblaient les populations civiles avec accent sur les leaders et les femmes, d'autre part. (Guerre par procuration, HRW). Ces guerres d'accès aux ressources naturelles ont permis aux pays voisins de réaliser leur propre agenda lié à l'implantation des populations, au dépeuplement progressif de la RD Congo suite aux massacres et aux violences sexuelles, à la désagrégation des structures sociales et économiques en décapitant le leadership coutumier, religieux et intellectuel et en se garantissant le contrôle du pouvoir politique en RD Congo. Si les guerres précédentes ont utilisé les armes à feu et les armes blanches pour atteindre leurs objectifs, celles d'à partir de 1996 ont intégré des armes plus insidieuses, à destruction parfois lente mais sûre, notamment les violences sexuelles. Les violences sexuelles ont été intégrées comme arme de guerre pour détruire les organes génitaux des femmes congolaises de tout milieu, rural comme urbain. Un autre effet recherché dans l'utilisation des violences sexuelles est celui psychologique, d'humilier l'homme congolais, le déséquilibrer pour qu'il perde confiance en ses capacités, ses capacités de se défendre, de défendre sa progéniture, de défendre son espace vital (RFDP, IA, RFDA, 2004). Elles visent aussi la désagrégation des structures familiales, cellule de base de la société congolaise. Elles visent encore à anéantir les capacités de production et de reproduction du peuple congolais. Elles ont beaucoup répandu le VIH/Sida

Evénement

(CRS, 2005). C'est suite à ces atrocités que plusieurs rapports produits par les organisations de la société civile ont qualifié ces dernières guerres de « guerre d'extermination des communautés congolaises » (CCVS et CRAFT).

Aussi, la trentaine d'années de dictature entretenue par des forces politiques et économiques, avait-elle déjà contribué à la fragilisation de la société congolaise dans tous les domaines. Les valeurs positives (de travail, de service public, d'amour de la patrie,...) se noyaient avec l'accroissement de la pauvreté d'un grand nombre de citoyens et l'insuffisance d'éducation civique. Cela laisse douter sur le caractère démocratique des régimes en place car ils n'améliorent pas les conditions d'existence des populations.

L'instabilité en République Démocratique du Congo repose sur la stratégie de priver le pays de dirigeants responsables. A son avènement au pouvoir, tout Président ou Premier Ministre congolais est placé devant un choix, celui de servir les intérêts des puissances impérialistes d'un côté et celui de servir son peuple, de l'autre côté. Ceux qui ont privilégié l'intérêt du peuple ont été assassinés. Et ceux-là qui ont bafoué les intérêts du peuple sont devenus des dictateurs et ont mal fini.

L'assassinat de ces leaders politiques, déclarés par la suite héros nationaux, a laissé chaque fois derrière eux, dans le chef des masses populaires, le goût d'un bien-être raté.

Dans ce contexte, les violations des droits humains deviennent le lot

quotidien et une partie de la population se sent interpellée et s'engage dans l'action pour la promotion et la protection des droits humains.

Quand, suite aux déplacements forcés et à l'occupation de leur terroir par les forces étrangères, les populations congolaises ont compris que leur terre nourricière était en train de leur être arrachée, elles se sont mobilisées pour barrer la route et réduire l'expansion de l'occupation, dénoncer le complot et la trahison. Les femmes, contrairement à leur désintérêt habituel à la chose publique, ne sont pas restées inactives. Aux côtés des organisations des droits de l'homme, les organisations féminines se créent et s'investissent dans la défense des droits humains.

De notre côté, nous avons voulu confronter les détenteurs du pouvoir de fait et celui international avec le triste constat de violation du droit international humanitaire et de la charte internationale des droits de l'homme.

La défense des droits humains est notre point d'entrée dans le combat pour le développement de notre société et il s'agit avant tout du droit d'avoir un pays où il fait beau vivre et où les citoyens jouissent des droits, accèdent équitablement aux ressources et les contrôlent. Ceci étant un droit pour tout peuple et partout, le Congolais aussi devra en jouir.

Pour nous, femmes, il a été essentiel pour notre survie de nous saisir de la situation de cette crise comme une opportunité pour revendiquer plus de considération et une position d'égalité dans la

société afin de garantir notre participation à la prise de décision et réduire notre vulnérabilité à la violence.

Toutes nos actions répondaient à cette vision et étaient basées sur la conception suivante :

La femme va accéder à une position sociale équitable par le développement de ses capacités personnelles. Le développement des capacités personnelles des femmes constitue une condition pour le développement de la société toute entière ; il passe par l'éducation formelle et informelle à travers laquelle seront promues des valeurs positives de patriotisme, de partage et d'équité. Nous voulons toujours promouvoir tout ce qui favorise le développement de ces capacités personnelles (physiques, intellectuelles, morales,...) et empêcher par tous les moyens ce qui les entrave. C'est ça le sens du combat que nous menons en tout temps et en tout lieu et qui doit continuer avec ou sans nous.

La mise en œuvre de cette vision se réalise à travers les activités que nous menons au plan national et international. Ces activités visent à :

- o Promouvoir la prise de conscience dans le chef des femmes instruites et non instruites, de leur droit à s'exprimer dans la société, à s'associer et se doter par leur propre initiative des cadres d'expression, de défense de leurs droits et intérêts et d'amélioration de leur condition d'existence.

- o Organiser les femmes, susciter leur intérêt à la chose publique et à participer à la prise des décisions. Partout où la femme se trouve, au marché, à l'église, au

Evénement

quartier, au niveau du pays, elle doit prendre part active dans les instances de gestion.

- o Dénoncer par des canaux appropriés (Contacts, mass media, rapports d'étude et d'enquêtes...) les crimes commis pendant les conflits armés, y inclus les crimes d'agression du territoire congolais et des violences sexuelles utilisées comme arme de destruction massive sur un long terme.
- o Assister les victimes avec des approches innovantes intégrant la prévention en plus de la réponse aux violences sexuelles.
- o Contribuer à la lutte contre l'impunité des violences sexuelles.
- o Plaider et promouvoir des réponses qui vont au-delà des conséquences de la guerre, telles les violences sexuelles, pour agir en faveur d'une réponse durable qui intègre la répression des auteurs et surtout en œuvrant en faveur d'une coopération profitable pour le peuple de la RD Congo en lieu et place de l'accès à ses ressources par des voies de fait.

Les résultats atteints jusque là témoignent d'une avancée dans le domaine de la promotion et de la défense des droits humains, plus particulièrement les droits de la femme.

Sur terrain, le Réseau des Femmes pour la défense des Droits et la Paix, RFDP est un cadre de référence qui a réussi à faire des femmes des défenseuses des droits humains. Des Comités d'Alerte pour la Paix (CAP) qui sont des structures des femmes à la base constituent des cadres d'action des

femmes pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre. L'action du RFDP et des Comités d'Alerte pour la Paix adresse la question des violences sexuelles dans une perspective à long terme en ce sens qu'elle consiste à assister

- o les femmes victimes ensemble avec leurs communautés, dans leur propre communauté, transformer les femmes victimes des conflits en agents de leur propre changement et celui de leurs communautés. Les femmes victimes d'hier se sont ainsi organisées pour accompagner et assister les autres et interviennent dans la médiation familiale.
- o Dans tout notre plaidoyer dans les instances internationales, aux Nations Unies, à l'Union européenne, auprès de certaines organisations non gouvernementales internationales et de certaines personnalités intéressées à la question, notre cheval de bataille a toujours été de montrer qu'au delà des réponses humanitaires, les violences sexuelles devraient être traitées dans une perspective de développement durable. Fort heureusement, nous constatons avec beaucoup d'intérêt qu'au niveau de certains organismes d'aide, il y a une certaine émergence des approches de lutte contre les violences sexuelles qui adressent les violences basées sur le genre au delà des violences sexuelles en intégrant la prévention et la responsabilisation des

acteurs étatiques. Tout en notant que les violences

continuent sur le terrain, pour notre pays, un pas est déjà franchi, celui de promulguer la loi sur la répression des violences sexuelles le 20 juillet 2006 et à laquelle le RFDP, agissant au sein de la Coalition contre les Violences Sexuelles (CCVS), avait joué le rôle moteur. Le pays vient de se doter d'une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

- o Agissant en Caucus des Femmes congolaises pour la Paix, ensemble nous avons stimulé l'engagement de l'élite féminine congolaise du Sud Kivu dans les partis politiques pour son implication dans les élections, et partant dans la gestion de la chose publique. Nous constatons que plus de 80 femmes ont été candidates titulaires aux élections législatives nationales et provinciales dans la province du Sud Kivu.

La mise en œuvre de cette vision se heurte cependant à des difficultés et résistances de différentes natures. Elles vont des menaces verbales, des intimidations, des bastonnades, de la privation de la liberté de circuler, des blocages d'accès aux moyens de survie à des tentatives d'assassinats. Cela exige donc du courage, un certain sens d'abnégation et un soutien familial éprouvé. La lutte contre les violences faites à la femme et la promotion des droits Humains sont limités dans un contexte de mauvaise gouvernance.

Evénement

C'est pourquoi, nous œuvrons aussi pour contribuer à l'émergence d'un leadership politique qui va traduire notre vision d'une société où les citoyens accèdent aux meilleures conditions d'existence de façon équitable.

Aussi, toutes les capacités que nous voulons voir se développer chez les femmes doivent aussi les amener à plus d'actions pour transformer les structures qui bloquent leur participation au pouvoir à tous les niveaux.

Malgré la tendance dominante observable de maintenir le Congo comme une zone trouble dans laquelle les prédateurs de tous bords viennent puiser des ressources en violation des mécanismes de coopération établis et au détriment des plus de 60 millions des Congolais d'aujourd'hui et ceux d'avenir, nous avons pu bénéficier de l'appui d'autres forces plus positives et sensibles à l'injustice que vit le peuple congolais pour mener notre combat.

Le titre de Docteur honoris causa qui nous est décerné ce jour nous donne de l'espoir que la RD Congo n'est pas abandonnée et qu'il y a quelque part au monde une poignée de gens, d'organisations et d'institutions qui se convainquent que les Congolais ont aussi droit à

la vie et qu'il est injuste de maintenir 60 millions d'humains (1% de la population mondiale) dans une situation de pauvreté et d'insécurité permanente.

Notre espoir est de voir une synergie s'établir où le peuple belge agit ensemble avec le peuple congolais pour améliorer les conditions d'existence de nos deux peuples. Que les forces positives prennent le dessus afin que les vrais protagonistes de la violence en RD Congo, bien identifiés dans les rapports de l'ONU sur les pillages des ressources naturelles en RD Congo et qui sont les groupes militaro-économico-politico-maffieux qui instrumentalisent les militaires au pouvoir dans les pays des grands lacs, répondent de leurs actes.

Notre espoir est de voir enfin le peuple de la RD Congo libre de toute emprise extérieure pour présider à sa destinée et assurer ainsi la reconstruction de son pays dans une coopération responsable et mutuellement profitable. Un pays où le citoyen participera au service national dans sa plénitude, où les cadres seront choisis sur base d'excellence intellectuelle et morale; où une stratégie de développement durable sera mise en branle; un pays qui ne sera plus sous-administré ; un pays où

l'impunité et la perméabilité aux forces du mal à grande échelle seront bannies. Un pays qui apportera son concours au développement humain et culturel planétaire.

C'est seulement dans un tel environnement que nous espérons que les femmes pourront voir leurs conditions d'existence s'améliorer, leur protection assurée et le respect de leurs droits humains garanti.

Que vive l'Université Catholique de Louvain,

Que vive la Belgique

Que vive la République Démocratique du Congo

Je vous remercie.

Fait à Louvain La Neuve, le

02 février 2010.



DOSSIER

ASSEMBLEE GENERALE

En date du 3 septembre 2011, a été organisée au bureau du R.F.D.P. situé au N° 41/05 sur av. Fizi, l'Assemblée Générale ordinaire des membres de R.F.D.P. Pour votre gouverne rappelons que le R.F.D.P. a dû suspendre, pendant une période, ses rencontres en Assemblée générale suite à un certain nombre des facteurs entre autres : l'indisponibilité des membres du Conseil d'Administration, la maladie et, malheureusement, le décès de la Présidente du CA, la regrettée, **feue ZITA KAVUNGIRWA Kayange** d'heureuse mémoire. Cette situation avait fait que des questions essentielles qui devaient être traitées et résolues durant ces rencontres restent jusqu'à ce jour irrésolues. Il fallait, par exemple, porter quelques amendements dictés par l'évolution du Réseau aux statuts et au règlement d'ordre intérieur, actualiser les données sur la situation des membres, adopter le plan stratégique du R.F.D.P., renouveler le Conseil d'administration (CA) et arrêter un certain nombre des résolutions devant contribuer à mener à bien les activités et les actions du Réseau. C'est ce qui justifie la tenue, ce 3 Septembre 2011, de la dite assemblée générale, contrairement aux prévisions statutaires.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale par la présidente de la séance, madame Nunu Salufa avait invité les participants à observer un moment de recueillement en mémoire de la regrettée, **feue Zita KAVUNGIRWA Kayange** alors Présidente du C.A.

Ainsi de cette assemblée Générale, il résulta :

1. L'adoption du Règlement d'ordre Intérieur du R.F.D.P.

2. L'adoption du plan stratégique du R.F.D.P.

Un plan stratégique de cinq ans a été communiqué à tous les membres présents à l'Assemblée générale avec un appel pressant de Madame la Secrétaire Exécutive à tous les membres de se l'approprier. Ce plan stratégique comprend 9 stratégies avec chacune des objectifs à atteindre. Ces stratégies et objectifs reflètent les domaines d'intervention du R.F.D.P.

3. Admission de nouveaux membres

Le réseau a reçu les correspondances de demande d'adhésion de nouveaux membres. Pour permettre à l'assemblée de se prononcer sur ces adhésions, la parole a été donnée à chaque candidate d'exprimer publiquement les motivations profondes qui justifient sa demande d'adhésion.

Certaines ont affirmé avoir été fascinées par le charisme de madame la Secrétaire Exécutive engagée pleinement pour la promotion du leadership féminin et la défense des droits de la femme, d'autres ont estimé avoir été attirées par la renommée du R.F.D.P. comme organisation



de défense des droits de la femme, et d'autres encore ont du passé leur moment de stage au R.F.D.P. Moment durant lequel elles ont eu à découvrir la philosophie, les objectifs et les missions du Réseau qui ont touché leur conviction intérieure. La collaboration très étroite de certaines d'entre elles avec le R.F.D.P. fait qu'elles se sont suffisamment intégrées avec une bonne maîtrise des activités et de la mission du R.F.D.P. Et donc, par leur dynamisme, elles faisaient déjà, d'une manière ou d'une autre, partie de cette grande famille qu'est le Réseau. Après les avoir entendu une à une, il a plu aux membres réunis en Assemblée générale de déclarer unanimement leurs candidatures recevables.

Ainsi ces 8 femmes ont été reçues dans la famille du R.F.D.P.

1. Christelle Sinza
2. Francine Maroyi
3. Mamy Nshombo
4. Wivine Kavira
5. Gertrude Murungaza
6. Nabintu Francine
7. M'Namambo Nsimire Kashunju
8. Cekanabo Dorcas

Rappelons qu'est membre du R.F.D.P. toute femme militante pour la cause de la femme et qui adhère aux statuts du R.F.D.P. Pour être membre il faut payer ses frais d'adhésion qui s'élèvent à 20\$ et être en ordre avec ses cotisations annuelles de 15\$.

4. Vote des membres du Conseil d'Administration

Compte tenu du fait que tous les membres du CA étaient démissionnaires et se trouvant dans un cas de force majeure du fait de la vacance à la présidence du CA, cette assemblée générale a été aussi électorale pour renouveler le Conseil d'administration. Les membres effectifs réunis en Assemblée générale ont décidé de voter sur le champ des personnes aux postes à pourvoir ci-après :

- La présidence du C.A
- La trésorerie et
- Deux conseillères

Après avoir procédé à la lecture des conditions et critères d'orientations statutaires liés à ces postes, les personnes ci après ont été élues :

-Madame Gertrude MURANGAZA,
Présidente du C.A

-Madame Nsimire KASHUNJU,
Trésorière

-Madame Francine NTUGULU et
Me Wivine KAVIRA Burhutare,
conseillères

5. Les Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale

□ Pour plus d'efficacité, le R.F.D.P. doit professionnaliser davantage ses agents. Pour cela, il doit mettre sur pied une politique salariale qui lui permet de fidéliser son personnel

□ Mettre sur pied un comité d'audit interne pour éclairer davantage la gestion de l'organisation. De préférence, revoir et actualiser les statuts et le Règlement d'ordre Intérieur en fonction des réalités actuelles et de l'évolution du R.F.D.P.

□ Les statuts, les R.O.I. et le plan stratégique doivent être

connus et maîtrisés par chacun des membres. Par conséquent, une copie doit être remise à chacune des membres.

□ Les assemblées générales devront être tenues tout le temps, sauf cas de force majeure, dans les limites des prévisions des statuts

□ Penser à vendre le matériel roulant en panne et amorti pour éviter des charges inutiles au Réseau.

□ Tous les membres effectifs du R.F.D.P. doivent être tout le temps impliqués et tenus informés des actions qu'il entreprend. En retour le Réseau attend de ses membres une prise de conscience et un respect strict de leurs obligations pour participer activement à son évolution. Un élan nouveau doit être pris par chacun des membres pour plus de régularité.

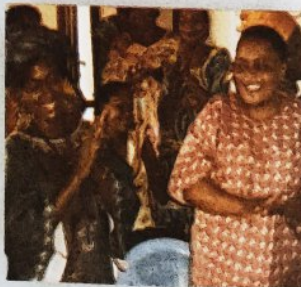
□ Le R.F.D.P. doit multiplier les enseignements (l'alphabetisation), les séances de sensibilisation à la base, les activités d'information et de formation pour promouvoir davantage le leadership des femmes et lutter contre l'ignorance. Continuer à rémunérer, à motiver les sensibilisatrices locales pour l'efficacité des sensibilisations de proximité.

□ Avec l'appui de Me Wivine KAVIRA, les responsables des CAP doivent s'engager à recouvrer tous les fonds de microcrédits remis à leurs membres. Le Réseau attend urgemment leurs rapports quant à ce.

□ En s'appuyant sur Madame ABIGAIL, qui doit faire preuve de beaucoup de dynamisme et d'implication, le Réseau doit étudier les mécanismes qui lui permettent d'étendre ses actions à Uvira et d'y être par ce fait très visible.

□ Dans la mesure du possible, produire des cartes des membres et les distribuer à tous les membres

□ Le plan stratégique, adopté à l'unanimité, doit être scrupuleusement suivi et les membres doivent se l'approprier pour mener à bien les activités qui lui permettent de réussir les objectifs qu'il s'assigne et atteindre ses résultats.



DOSSIER

PRESENTATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION HENRI SIMONART

Le Centre de documentation Henri Simonart est un projet de la fondation Henri Simonart avec le Docteur Honoris Causa de l'UCL, Venantie Bisimwa Nabintu.

L'idée d'un centre de documentation est née suite au plaidoyer mené par Mme Venantie NABINTU BISIMWA lors de son couronnement au titre du Dr honoris Causa en février 2010 en Belgique.

Il fonctionne à Walungu centre en face du bureau de territoire. A travers ce centre, le fonds Henri Simonart et le Bureau du DHC Venantie Bisimwa veulent contribuer à la promotion des droits humains dans la Province du Sud-Kivu en favorisant la compréhension de la problématique du respect des droits humains, en assurant l'accès à une documentation sûre et fiable à travers la bibliothèque qui fonctionne au sein du centre, dénommé « Centre Henri Simonart ».

Le coût de transport et de consultation des centres de documentation et/ou bibliothèques de Bukavu, les seuls endroits auxquels les bénéficiaires puissent recourir actuellement, est un véritable handicap pour leur accès à l'information et à la formation.

En effet, des investigations menées sur terrain, il est avéré que si dans les milieux urbains, la majorité de la population détient une connaissance relativement acceptable des droits humains et spécialement ceux de la femme, dans les milieux ruraux en général et particulièrement à Walungu, milieu d'exécution du présent projet, des efforts d'affranchissement sont encore requis pour répondre à l'engouement suscité par les actions du R.F.D.P. et d'autres organisations dans le milieu et aux besoins des étudiants et enseignants, en matière d'information. Le choix de Walungu est

Justifié par l'ampleur des activités que le R.F.D.P. développe dans ce territoire et l'intérêt que les structures de la société civile accordent aux droits humains. Walungu est parmi les territoires de la province où les femmes se montrent très engagées dans la défense et la promotion des droits des femmes et il est important de renforcer davantage leurs capacités.

A) Pourquoi la dénomination Centre Henri Simonart

Le nom Henri Simonart se réfère au Professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain en Belgique qui vient d'être élevé à l'éméritat en 2010. A cette occasion, il avait créé le fonds Henri Simonart qui soutient le projet matériellement et financièrement. Pour lui faire honneur, les parties impliquées ont préféré que le centre de documentation à Walungu porte son nom.

B) Bénéficiaires du centre Henri Simonart

L'idée de la bibliothèque a été conçue pour promouvoir l'information des différentes couches instruites entre autre les étudiants, les leaders sociaux, les intellectuels résidents ou de passage à Walungu qui seront informés et sensibilisés pour utiliser les services offerts par le centre.

Le centre Henri Simonart a été conçu comme un lieu privilégié de travail et d'échange au service des droits humains, et en particulier les droits des femmes.

Ce centre est ouvert à toute personne ou institution qui partage les

valeurs du R.F.D.P. de dignité humaine, d'intégrité, de dévouement et d'équité, et souhaitant organiser les colloques et séminaires de travail dans un cadre convivial.

C) Sources offertes par le centre de documentation Henri Simonart

En date du 10 juillet 2011, à Walungu, s'est tenue une cérémonie inaugurale pour l'ouverture officielle du centre en présence de Henri Simonart et de Sylvie Sarolea, tous deux professeurs à l'UCL et parties au projet. Dans le cadre de rapprochement entre les différentes couches de la population pour qu'en plus des acquis sur le plan social, culturel et scientifique, qu'il soit aussi un reflet de cohésion sociale ; le centre Henri Simonart organise plusieurs activités notamment :

- Consultation des livres
- Organisation des conférences
- Secrétariat public

Les nombreuses conférences organisées dans ce cadre sont des occasions uniques des rencontres et de dialogues entre scientifiques, étudiants, élèves, chercheurs, dirigeants, autorités administratives et techniciens du milieu.



EN BREF

L'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE AU DROIT

« une des stratégies utilisées par le RFDP pour renforcer les capacités des femmes et des filles de territoires de Kabare, Kalehe, de Walungu et de la périphérie de la Ville de Bukavu à réagir aux violences basées sur le genre. »

Pour doter les femmes et les filles victimes des violences notamment l'exclusion à l'éducation classique, des connaissances devant leur permettre de faire face aux violences dont elles sont victimes suite à l'ignorance de leurs droits, le R.F.D.P. avait résolu d'ouvrir des centres

d'alphabétisation fonctionnelle aux droits dans trois territoires de son rayon d'action notamment à Kabare, à Walungu, à Kalehe et en périphérie de la Ville de Bukavu en Commune de Bagira (Ciriri).

Pour la seule année 2011, seize Centres d'alphabétisation fonctionnelle aux droits ont été opérationnels dont : 4 dans le territoire de Kabare, 9 dans celui de Walungu, deux centres en territoire de Kalehe et celui de Ciriri. Les séances d'alphabétisation fonctionnelle aux droits qui avaient démarré au mois de février pour les

centres du territoire de Walungu et Ciriri et de mai 2011 pour les centres des territoires de Kabare et Kalehe ont Clôturé leurs activités respectivement au mois de Septembre pour les centres de Walungu et de Décembre 2011 pour les centres des territoires de Kabare et Kalehe.

Le niveau de performance atteint par les alphabétisées dans les 20 centres du territoire de Walungu et de Ciriri, à la périphérie de la Ville de Bukavu se présente comme suit :

No	Centres	Nbre des Inscrites	Nbre arrivé à la fin	Savent lire et écrire			Nbre à proclamer	Pourcentage	
				TB	B	AB	M		
	Du territoire de Walungu								
01	IKOMA	45	32	12	7	7	6	19	59,3
02	IZEGE	68	35	8	14	8	5	22	59,4
03	LURHALA	32	14	5	3	3	3	8	33,3
04	MUSHINGA	35	18	7	7	2	2	14	77,7
05	BUDODO	58	14	5	3	3	3	8	53,3
06	CDIAMBÉ	16	21	6	4	4	7	10	47,6
07	MULAMBA	22	33	12	4	8	9	16	48,4
08	NJOVE	61	37	16	6	9	6	22	59,4
09	MUZINZI	46	36	11	8	9	8	19	52,9
10	CIRIRI	35	13	4	5	3	1	9	69,2
total		418	253	86	61	56	50	147	

- Comme nous le remarquons à travers ce tableau, 418 femmes et filles victimes des violences dans le territoire de Walungu et dans la périphérie de la Ville de Bukavu ont été inscrites pour l'alphabétisation.
- 147 de 253 qui sont arrivées à la fin de la formation savent lire et écrire en fonction de leurs droits.
- 253 apprenantes qui sont arrivées à la fin de l'apprentissage ont été non seulement informées de droits des femmes et de différentes formes des violences dont les femmes sont victimes mais aussi et surtout de l'existence des instruments internationaux, régionaux et nationaux de protection de droits de l'Homme en général et ceux des femmes en particulier ; Ceci est à la fois valable pour celles qui sont sorties avec des connaissances sur l'écriture et la lecture que pour celles qui n'ont pas assez maîtrisé l'écriture et la lecture des droits.
- Certaines femmes et filles alphabétisées en fonction des droits des femmes sont devenues des sensibilisatrices des membres de leurs communautés sur les droits des femmes. C'est le cas surtout des femmes de centres de Muzinzi (4 femmes), de Mulamba (3 femmes).
- Les centres d'alphabétisation sont devenus des lieux de documentation par les alphabétisées des cas des violations des droits humains et des droits des femmes en particulier.